

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 28 April 2023

### **POINT DE SITUATION - CÉTACÉ ECHOUÉ À VEULES-LES-ROSES**

Une carcasse de cétacé de 19 mètres de long et d'environ 30 tonnes s'est provisoirement échouée mercredi 19 avril à Saint-Valéry-en-Caux, avant d'être emportée par la marée. Après plusieurs jours de dérive, la carcasse a été localisée lundi 24 avril en pied de falaises, dans un secteur voisin.

La situation est suivie quotidiennement sous l'autorité du préfet de la Seine-Maritime. Plusieurs réunions se sont tenues avec les maires et les différents acteurs concernés (préfecture maritime, DDTM, DDPP, SDIS 76, Gendarmerie, OFB, Observatoire Pélagis) afin d'étudier toutes les options envisageables pour récupérer la carcasse du cétacé.

Dans le cadre d'échouages de mammifères marins, l'État est systématiquement accompagné d'un réseau universitaire de scientifiques, réunis au sein de l'observatoire Pélagis, afin de récolter des données scientifiques sur les échouages de cétacés. L'ensemble des services et acteurs se coordonnent afin que chaque cétacé échoué fasse l'objet d'une nécropsie et de prélèvements, afin de documenter scientifiquement ces échouages. Cette procédure a ainsi été appliquée pour le baleineau échoué à Veules-les-Roses le 21 avril dernier.

Toutefois, au regard de la localisation du cétacé de 19 mètres, échoué au pied d'une falaise de 60 mètres de haut, le risque pour la sécurité des équipes d'intervention a été évalué par le Bureau de Recherches Géologiques Minières (BRGM), établissement de référence en matière d'évaluation de risques géologiques.

L'analyse du BRGM a confirmé que l'intervention sur ce secteur à proximité du pied de falaise était trop risquée. Le risque de chute de pierres est en effet important à cet

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

endroit et à cette période de l'année (mars - avril étant des mois propices aux éboulements). Le secteur en connaît régulièrement et des écailles rocheuses ont été repérées dans la zone à la suite de prises de vues aériennes par drone réalisées ces derniers jours.

Au regard de ces éléments, il a été acté qu'il était impossible de réaliser sur place une nécropsie, comme de récupérer la carcasse de manière sécurisée, sans mettre en danger la vie des intervenants. Dans ces conditions, la décision a été prise d'assurer une géolocalisation du cadavre qui pourrait être remobilisé par la mer à l'occasion des prochains coefficients de marée favorables, via l'intervention des services de la préfecture maritime en lien avec l'observatoire Pélagis, à l'aide d'une bouée dotée d'une balise de géolocalisation. Cette technologie permettra notamment d'assurer un suivi du cadavre en mer, pour informer de sa présence et prévenir d'éventuelles collisions.

Certaines associations ont par ailleurs suggéré un lien de causalité entre la mort des cétacés et les travaux de construction du parc éolien en mer de Fécamp. Si des études scientifiques qui ont été menées au moment de la construction de différents parcs éoliens ont montré que les mammifères marins, très sensibles au bruit, peuvent désertier temporairement une zone au moment du chantier, aucun lien n'a été établi entre des échouages de cétacés et des travaux sur les sites éoliens en mer.

Par ailleurs, les derniers comptes-rendus de travaux font état que le type d'opérations menées depuis plusieurs mois n'entraînent pas d'impact en terme de nuisances sonores. Ainsi, s'agissant du parc éolien en mer de Fécamp, aucune conclusion scientifique ne peut être tirée.

Pour rappel, l'ensemble de ces travaux sont encadrés par arrêté préfectoral du 5 avril 2016, pour limiter les impacts environnementaux dans le cadre de mesures d'évitement et de réduction, arrêté qui prévoit également des suivis sur la mégafaune marine.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex